



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 30 avril 2026

Séance ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent ayant donné procuration : Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER

Absent : Eric ZELAZNY

Monsieur Didier SZYMANEK a été désigné secrétaire de séance

18 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES DE SPORTS POUR LE COLLEGE

Monsieur LOURDAUX expose à l'assemblée que la ville met à disposition du collège Victor Hugo la salle des sports Michel DUJARDIN et ses annexes, la salle des sports Joliot-Curie, le Stadium Aldebert Valette et la Halle aux sports Jules Ladoumègue pour la pratique sportive des collégiens suivant un calendrier prévisionnel.

Cette mise à disposition donne lieu à une redevance qui est versée par le conseil départemental fixée à 13 € de l'heure et d'un montant maximum de 5 054 € pour l'année scolaire 2025/2026, soit 388,76 heures d'utilisation.

Sur ces bases, il est demandé au conseil Municipal de :

- Se prononcer sur la mise en place d'une convention de partenariat avec le collège Victor Hugo selon les modalités susmentionnées,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l' élu délégué, à signer la convention et tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la mise en place d'une convention de partenariat avec le collège Victor Hugo selon les modalités susmentionnées,

Autorise Monsieur le Maire, ou l' élu délégué, à signer la convention et tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

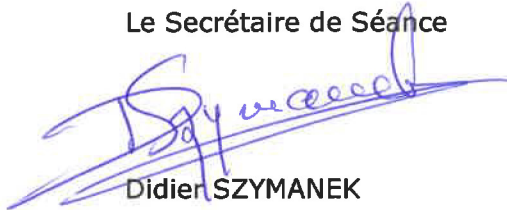
Publié le

ID : 059-215900283-20260428-DEL_20260428_18-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de Séance



Didier SZYMANEK



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH